

RES'EAU ASNC

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SUPPORTS D'INTERVENTIONS

Réunion n°14 - Mardi 14 novembre 2006 Musée Gallo-romain - Saint Romain en Gal – Vienne (69)



SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU Domaine scientifique de la Doua BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex Tél: 04 72 43 83 68 • Fax: 04 72 43 92 77 E.mail: asso@graie.org www.graie.org

Programme

Thèmes de la réunion : Politiques d'intervention des partenaires

Réhabilitation des installations

Réglementation

9h30 ACCUEIL

10h00 Ouverture de la réunion

par le Conseil Général du Rhône

Daniel MARTIN, Conseiller Général délégué à l'eau

10h15 Présentation du SATAA du Rhône

Raphaël YOUSSOUFIAN, Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)

10h45 Actualité réglementaire : Les SPANCs et la nouvelle loi sur l'eau

Thomas CORSET, D.D.A.F. 69

11h15 <u>L'assainissement non collectif dans le 9^{ème} programme</u>

de l'Agence de l'eau

Franck GILBERT, Agence de l'eau RM&C

11h45 <u>Les nouveaux critères d'intervention de la Région Rhône-Alpes</u>

Karine FOREST, Région Rhône-Alpes

12h15 DEJEUNER

13h30 LES SPANC ET LA REHABILITATION

Réflexions, préconisations et méthodologie proposée par le groupe de travail assainissement non collectif de l'ASTEE Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

Retours d'expériences des SPANC : échanges et discussion

- -- Retour d'expérience sur le SATAA 69- Raphaël YOUSSOUFIAN, SATAA 69
- Retour d'expérience de la Communauté de communes du Canton de Rumilly Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly; Julien DUFFOURD, ACT HABITAT (URPACT RHONE ALPES)
- -- Retour d'expérience du Syndicat de Bellecombe Luc PATOIS

15h00 <u>Filières d'assainissement non collectif et réglementation française</u> : évolutions nécessaires dans le contexte européen

Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

16h00 PROCHAINES REUNIONS & FONCTIONNEMENT DU RESEAU

- Evolution du fonctionnement
- Dates et lieux
- Thèmes abordés et intervenants sollicités

17h00 FIN DE LA JOURNEE

Partenaires de la journée :



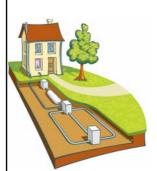


Présentation du SATAA du Rhône				
Raphaël YOUSSOUFIAN, Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Gervice d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				
Gervice d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)				

Res'eau ASNC

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





LE DÉPARTEMENT

Service d'assistance technique à l'assainissement autonome : missions et fonctionnement dans le Rhône

Raphaël YOUSSOUFIAN - Département du Rhône

Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

RHÔNE

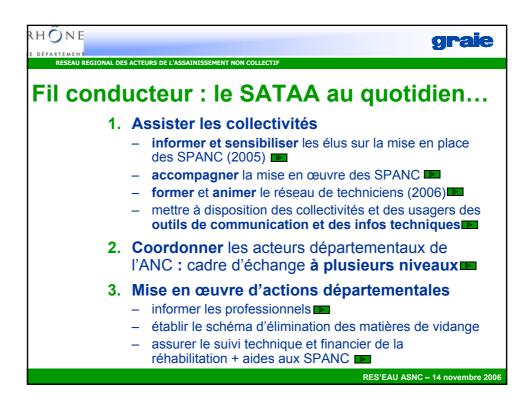
graie

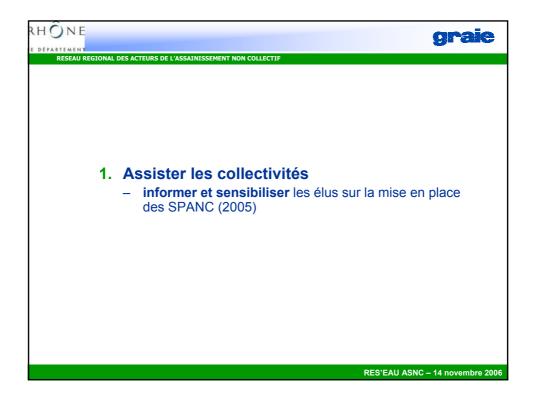
RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

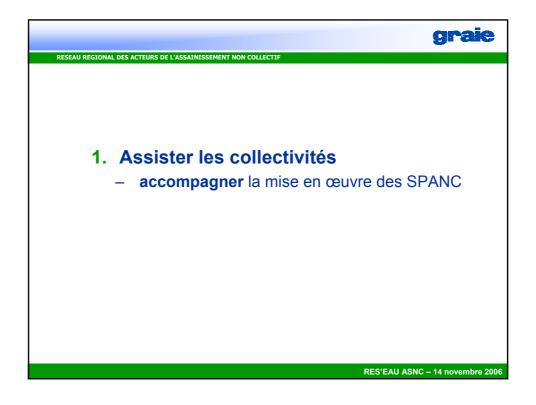
Un service récent...

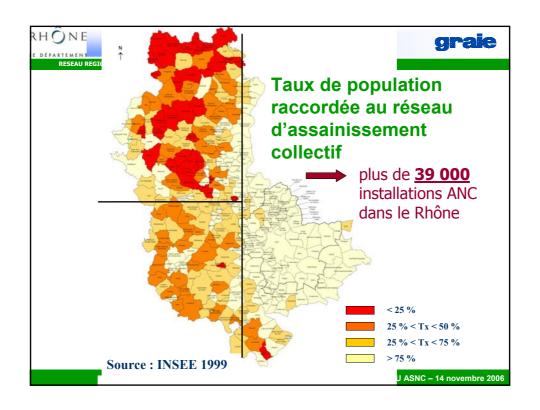
- Créé par le Conseil général en décembre 2003
- Mis en œuvre depuis le 1er septembre 2004 service Agriculture & environnement – emploi d'un ingénieur à plein temps
- Sous convention financière avec l'agence de l'eau RM&C
 - 66 700 € de budget de fonctionnement en 2005
 - Subventions octroyées aux collectivités et aux usagers

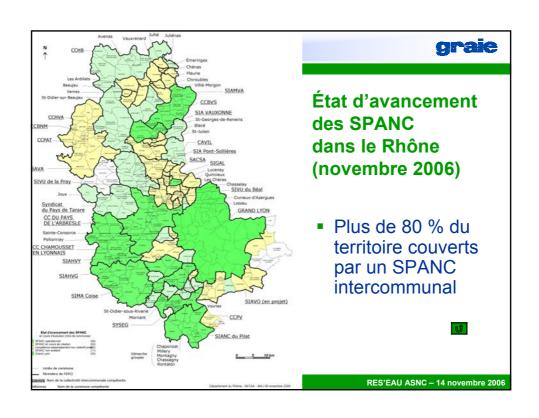
agence de l'eau











RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Assister les collectivités

 former et animer le réseau de techniciens (2006)

RES'EAU ASNC – 14 novembre 2006



5 jours de formation aux contrôles

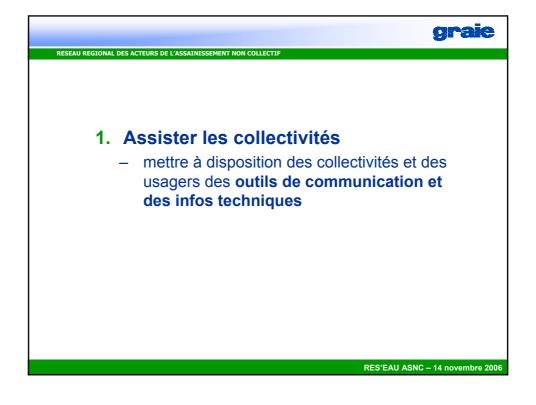
- Organisation de 2 sessions de formation dans le cadre d'un marché attribué à l'APAVE
- Du 3 au 7 juillet 2006 : 15 participants
- Prochaine session en 2007 selon les besoins et le contexte réglementaire

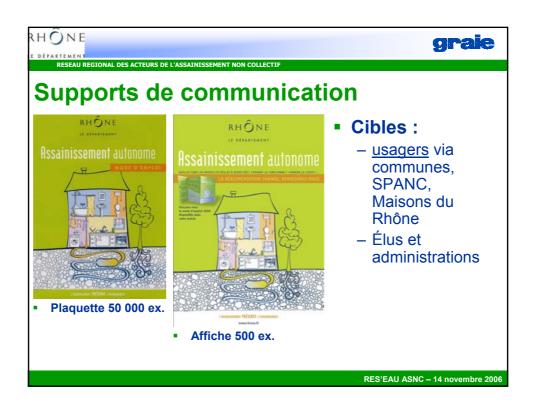














RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTI

2. Coordonner les acteurs départementaux de l'ANC : cadre d'échange à plusieurs niveaux

RES'EAU ASNC - 14 novembre 2006



Constitution d'un cadre d'échange

- Comité d'orientation : réunion annuelle
 - y participent : le comité technique + les SPANC
- Comité technique : plusieurs réunions / an
 - y participent : UMR, Département, DDAF, DDASS, DDE, Agence de l'eau, Région
- Échange d'une base de données « zonages et SPANC » entre le Département, la DDAF, la DDE, l'Agence et l'UMR
- 3 groupes de travail
 - « modèles et formulaires »
 - « logiciels de gestion de l'ANC »
 - « matières de vidange »



Groupe de travail « modèles et formulaires »

- Composition du groupe de travail :
 Département, DDAF, CA de Villefranche-sur-Saône (CAVIL), SIA du Val d'Azergues
 (SAVA) et SIA de la Haute Vallée du Garon
 (SIAHVG)
- Objectifs: mutualiser le temps de travail et les compétences techniques pour élaborer et mettre à jour les formulaires et documents de travail utilisés par les SPANC au quotidien
- 1ère réunion le 19/06/06 travail en cours



RES'EAU ASNC - 14 novembre 2006

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Groupe de travail « logiciels de gestion de l'ANC »

- Composition du groupe de travail : Département, DDAF, Grand Lyon, CC Beaujolais-val-de-Saône
- Objectifs: transmettre aux SPANC des informations objectives sur les produits disponibles sur le marché
- Envoi d'un questionnaire aux 12 éditeurs recensés
- 3 réunions de travail + présentation des logiciels aux SPANC intéressés sur une demi journée le 6/11/06



DÉPARTEMEN I RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Groupe de travail « matières de vidange » (MV)

- Composition du groupe de travail :
 - Département, exploitants de step, UMR
 - Services de l'État : DDAF
 - Chambre d'agriculture
 - Professionnels de l'assainissement : FNSA
- Objectifs: améliorer la collecte et les conditions de traitement des MV via la réalisation du schéma départemental d'élimination des matières de vidange
 - Charte qualité collecteurs / traiteurs (2006)
 - Animation du réseau collecteurs / traiteurs (2007)
 - Recensement des quantités de matières de vidange / commune (2007-2008)
- 1ère réunion le 9/11/06 travail en cours



RES'EAU ASNC - 14 novembre 2006

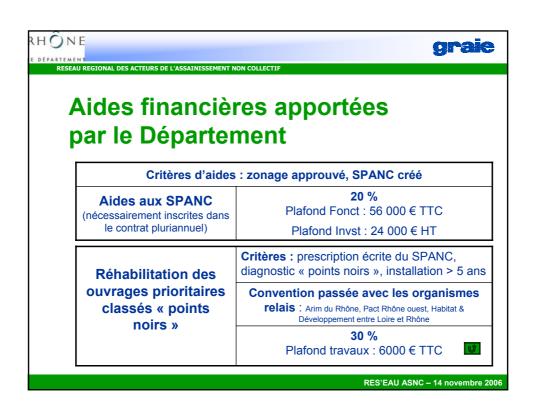
graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIA

3. Mise en œuvre d'actions départementales

- informer les professionnels
- établir le schéma d'élimination des matières de vidange
- assurer le suivi technique et financier de la réhabilitation + aides aux SPANC

avail avec l	es profess	ionne
	proces	
Cibles	Partenaires	Priorite
Installateurs (cf. expériences des autres collectivités, notamment CG 60 et Grand Lyon)	Distributeurs, chambre des métiers	1
Exploitants de carrières et gravières	UNICEM, DRIRE, DDE	1
Architectes	Ordre des architectes, CAUE	2
Notaires, agences immobilières		3



Actualité réglementaire :	
Les SPANCs et la nouvelle loi sur	l'eau

Thomas CORSET, D.D.A.F. 69





Actualités L.E.M.A. Loi sur l'Eaux et les Milieux Aquatiques

Partie assainissement non collectif et SPANC



Thomas CORSET - DDAF du Rhône - Service Ingénierie



Rappel de la procédure législative

 La procédure législative comprend 3 phases principales : le dépôt du texte, son examen par le Parlement et sa promulgation par le Président de la République (après une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel pour examen de la conformité du texte à la Constitution)



Rappel de la procédure législative

- L'esprit qui prévaut est la recherche d'un consensus entre les deux assemblées :
 - le texte suit donc un mouvement de va-etvient entre l'Assemblée nationale et le Sénat, où seuls demeurent en discussion les articles qui n'ont pas été adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées : c'est la « navette » ;



Rappel de la procédure législative

 si la navette n'aboutit pas ou si elle prend trop de temps, le Gouvernement peut décider de recourir à une procédure de conciliation en convoquant une commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs ; cette commission est chargée de rédiger un texte de compromis que le Gouvernement pourra éventuellement soumettre ensuite aux deux assemblées.



Rappel de la procédure législative

- En cas d'échec de la procédure de conciliation, le Gouvernement use généralement de la faculté qui lui est offerte de laisser le dernier mot à l'Assemblée nationale.
- Dès son adoption, le texte est transmis au Secrétariat général du Gouvernement qui le présente à la signature du Président de la République pour promulgation. (Cependant, la promulgation peut être retardée si le Conseil constitutionnel est saisi aux fins de vérifier la conformité du texte à la Constitution)



La LEMA: ou en est on?

 Le Sénat a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en première lecture



La LEMA : la navette parlementaire

- Première lecture
- Sénat 10 mars 2005
 Adoption 14 avril 2005
- Assemblée nationale 14 avril 2005 Adoption 30 mai 2006
- Deuxième lecture
- Sénat Adoption 11 septembre 2006
- Assemblée nationale en instance



La LEMA :les principaux objectifs

- bon état écologique des eaux d'ci 2015 qui a été fixé par la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau.
- Cette loi devrait permettre :
 - -une meilleure « gouvernance » dans le domaine de l'eau,
 - -de disposer de nouveaux outils pour atteindre "le bon état écologique",
 - -d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement,
 - -d'obtenir des moyens pour mieux gérer la sécheresse,
 - -de transposer la directive baignade récemment adoptée,
 - -de préparer les 9èmes programmes des agences de l'eau.



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

 Dans le TITRE II ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Chapitre I^{er} Assainissement Les Articles 21 à 27



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

- Assainissement Autonome est rebaptisé Assainissement Non Collectif.
- Délai de 3 ans à compter de la date de diagnostic, pour réhabiliter une installation défaillante !!!
- « dysfonctionnement générant un risque sanitaire ou environnemental »



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

 En outre, dans le cas où la commune n'a pas choisi d'exercer directement le contrôle des installations d'assainissement non collectif, les propriétaires font procéder au diagnostic de leurs installations par une personne répondant aux conditions fixées par les dispositions de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation et selon les modalités prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, cette personne transmet à la commune une copie du diagnostic.



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

 Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le diagnostic des installations d'assainissement non collectif est produit.



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

 Un arrêté interministériel définit les modalités d'agrément des personnes ou entreprises qui réalisent les vidanges et prennent en charge le transport et l'élimination des matières extraites, ainsi que des entreprises d'entretien des installations d'assainissement non collectif.



La LEMA les principaux éléments de débats en matière d'ANC

 Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles ont le choix d'exercer ce contrôle soit directement en procédant au diagnostic des installations, soit sur pièces à partir des diagnostics réalisés selon les modalités prévues à l'article L. 1331-1 du code de la santé publique. Ce diagnostic est réalisé au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité fixée par la commune, qui ne peut excéder dix ans.

LEC CRANC ET LA DELIABILITATION
LES SPANC ET LA REHABILITATION Réflexions, préconisations et méthodologie proposée par le groupe de travail assainissement non collectif de l'ASTEE
Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE
CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE Document final sur la réhabilitation produit par le groupe de travail de l'ASTEE est disponible sur le
CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE Document final sur la réhabilitation produit par le groupe de travail de l'ASTEE est disponible sur le
CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE Document final sur la réhabilitation produit par le groupe de travail de l'ASTEE est disponible sur le





ASTEE

DOCUMENT FINAL

GROUPE DE TRAVAIL "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"

Abdel LAKEL, CSTB (Animateur du groupe), Agnès MEYRONNEINC (DDASS 44), Alain LAFFORGUE (AEAG), Alain SIX (AEAP), André OUSTRIC (CERTU), Anne-Sophie FERNANDES-ALLONIER (MEDD/DE); Benoît MOULINE (CG 14), Christine BERARD (CB conseil), Christian VIGNOLES (VEOLIA Environnement), Florent BONNET-LANGAGNE (Verdi Ingénierie - BR Environnement), Franck WANERT (IGA), Gérard VENEL (CETE d'Aix), Ghislaine FERRERE (MEDD/DE), Gilles CARVALLO (FNSA), Hervé PHILIP (Eparco, IFAA), Jacques BONNARD (SARP - ONYX), Jacques BRACONNIER (CG 41), Jacques LESAVRE (AESN), Jean Pierre DAUTAIS (Premier Tech), Laure DUBOURG (CG16), Michel TOURNAIRE (CG 03), Philippe RICHARD (syndicat du Tursan), Thomas FELON (FNSA), Roger PUJOL (ONDEO, Lyonnaise des eaux).

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES MAISONS INDIVIDUELLES

PLAN

Partie A : Analyse des contraintes

- I. Contraintes réglementaires (exigences techniques)
- II. Contraintes environnementales et sanitaires
- III. Contraintes urbanistiques
- IV. Devenir des déchets et sous produits

Partie B: Définition d'une méthodologie générale de réhabilitation

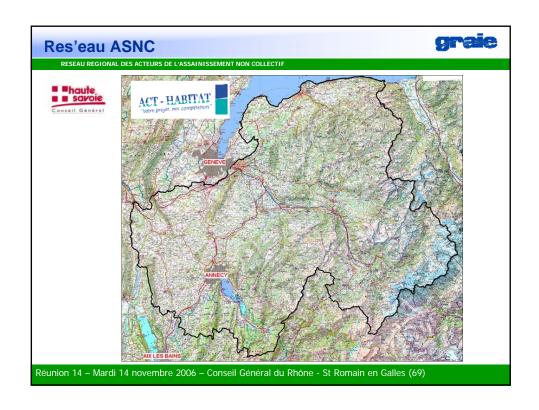
- V. Procédure de diagnostic des installations existantes,
- VI. Evaluation des contraintes à la parcelle,
- VII. Typologie des filières

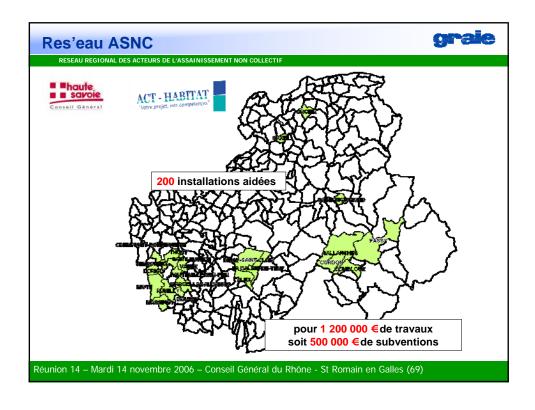
Partie C : Synthèse et conclusion

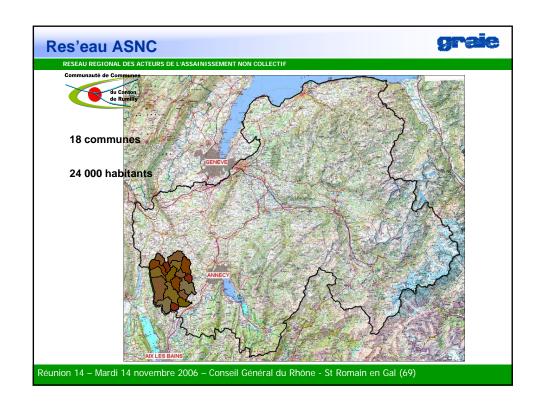
LES SPANC ET LA REHABILITATION Retour d'expérience Communauté de communes du Canton de Rumilly

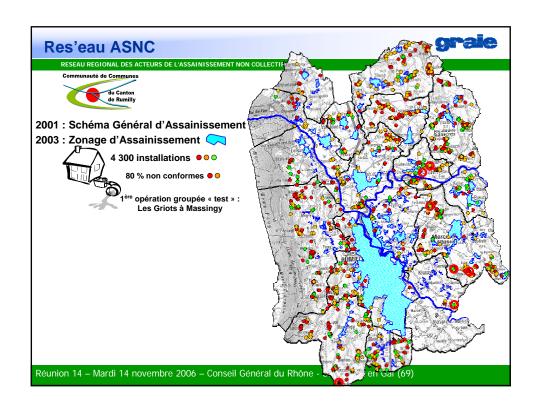
Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly

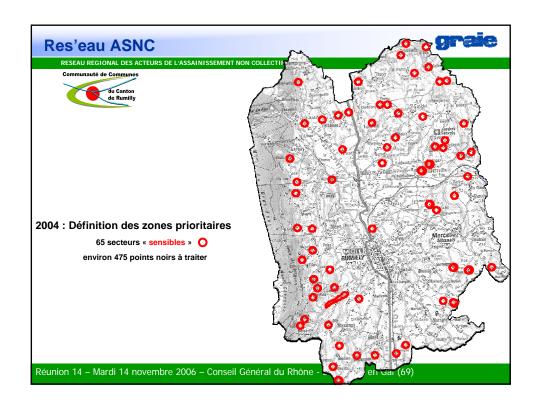
Julien DUFFOURD, ACT HABITAT (URPACT RHONE ALPES)

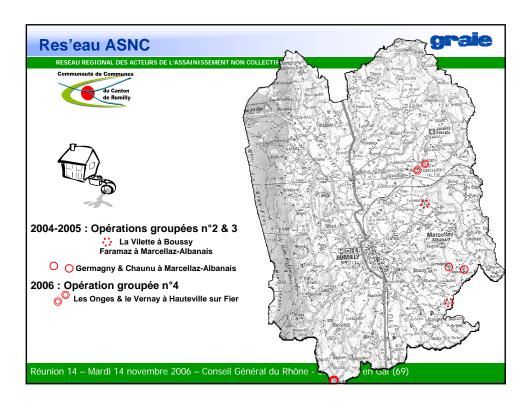


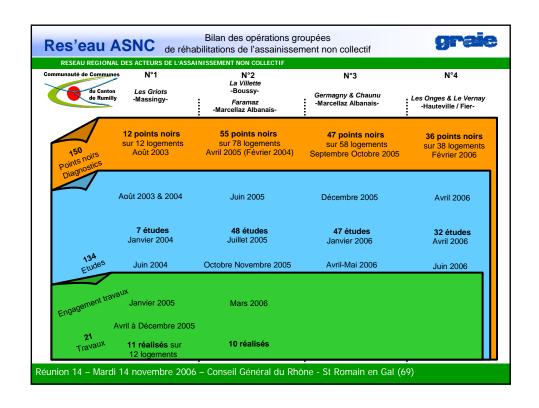


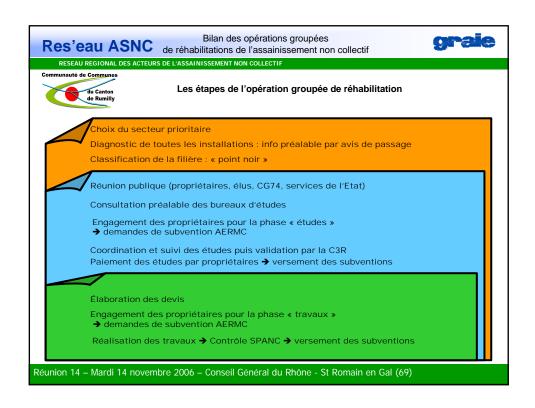






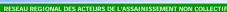






Bilan des opérations groupées Res'eau ASNC de réhabilitations de l'assainissement non collectif







Opérations groupées de réhabilitation : Les clés de la réussite



Partenariat étroit

SPANC - Organisme relais Suivi administratif Suivi technique

Diagnostic : étape essentielle

Lien direct avec le propriétaire : communication, sensibilisation, motivation Visualisation directe de la non « conformité » de la filière

Réunion publique : à enchaîner rapidement

Rappel des obligations des propriétaires

Appui des élus (communaux, intercommunaux, ...)

Appui des services de l'Etat (police de l'Eau)

Engagement rapide des propriétaires pour la réalisation de l'étude • délais courts à imposer

Suivi régulier du SPANC et de l'organisme relais

Conseils auprès des particuliers, des terrassiers pour affiner les projets Relance des propriétaires Maintenir la « pression »

Synergie avec les OPAH

Subventions complémentaires sous conditions de ressources jusqu'à 80% d'aides publiques

Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

LES SPANC ET LA REHABILITATION Retour d'expérience d'une réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

Luc PATOIS, Syndicat de Bellecombe

Res'eau ASNC

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTI

Retour d'expérience d'une réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

Syndicat de Bellecombe Luc Patois

Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation du syndicat

- Création en 1974
- 14 communes adhérentes 22 000 habitants
- 4 vocations:
 - Assainissement collectif depuis 1974
 - Contrat de rivière Arve depuis 1990
 - Etudes diverses depuis 1990
 - Assainissement non collectif depuis 1997

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC

- Réflexion globale préalable
- Mise en place progressive
- Contrôle et entretien en 1997
- Redevance de contrôle : 0,25 €/m³
- Prise en compte des matières de vidange
- Contrôle du neuf systématique
- Contrôle de l'existant bien avancé

RES'EAU ASNC - 14 novembre 2006

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réhabilitation

- Fait partie de la réflexion initiale
- Suite <u>logique et nécessaire</u> du contrôle
- Comment réussir ?
 - Incitation avec subventions de l'Agence
 - Commencer avec des volontaires
 - « Equivalence » collectif non collectif
 - Proposition réhabilitation entretien
 - Maîtrise d'ouvrage publique

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mise en oeuvre

- Zonage d'assainissement non collectif
- Evaluation de l'installation (grille Agence)
- Proposition de réhabilitation avec convention
- Aucune contrainte pour l'instant volontariat
- Subvention de l'Agence : 50 % du montant TTC plafonné à 7 125 €
- Choix de l'entreprise avec le propriétaire
- Proposition d'entretien de l'installation

RES'EAU ASNC - 14 novembre 2006

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conventions

- Réhabilitation entretien :
 - 50 % Agence de l'Eau
 - 25 % participation du propriétaire
 - 25 % sous forme de redevance avec

l'entretien : 1,20 €/m³

- Réhabilitation seule :
 - 50 % Agence de l'Eau
 - 50 % participation du propriétaire

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Programmes

- 174 installations concernées depuis 2000
- 5 programmes proposés à l'Agence :
 - 2000 : 28 installations dont 1 chenil
 - 2001 : 16 installations
 - 2001 : 25 installations dont 5 restaurants
 - 2004 : 68 installations
 - 2006: 37 installations
- 90 % des propriétaires ont confié l'entretien



GROUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU Domaine scientifique de la Doua BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex Tél: 04 72 43 83 68 • Fax: 04 72 43 92 77 E.mail: asso@graie.org www.graie.org